

ASSEMBLÉE NATIONALE31 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1093)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT**N ° 196**

présenté par
M. Breton

ARTICLE 31

À l'avant-dernière phrase de l'alinéa 6, substituer au mot :

« mais »

le mot :

« et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le mot « et » est plus neutre que le mot « mais »